



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 22456

Texte de la question

M. Michel Pajon appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur les violations répétées des droits de l'Homme en Chine. Au mois de mars 2008, le régime de Pékin a violemment réprimé une manifestation de moines revendiquant l'autonomie politique du Tibet. Depuis l'annexion de ce territoire en 1950, la Chine bafoue les droits et les libertés de cette minorité. Aujourd'hui, l'identité culturelle tibétaine (sa langue, sa religion) est menacée d'extinction par la politique coloniale du régime de Pékin. Par ailleurs, les autorités chinoises ont récemment condamné Hu Jia, figure emblématique du combat pacifique pour les droits fondamentaux de la personne humaine dans ce pays, à trois ans et demi de prison en raison de ses opinions politiques. Cette situation, intolérable, est en parfaite contradiction avec l'idéal olympique que ce pays, en tant qu'organisateur des jeux, devrait pourtant porter haut. Le peuple français, ainsi que le précise le préambule de notre Constitution, « proclame solennellement son attachement aux droits de l'Homme ». Aussi, il lui demande quelles actions significatives le Gouvernement entend prendre, en concertation avec nos partenaires européens, pour faire évoluer la Chine vers la démocratie.

Texte de la réponse

La secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme, Mme Rama Yade, a écrit à son homologue chinois pour exprimer son inquiétude concernant les dernières arrestations. Elle a exprimé, le 3 avril 2008, « sa sérieuse déception » lors de la condamnation de Hu Jia. La France suit avec attention le cas de Hu Jia et encourage la Chine à respecter la liberté d'expression des défenseurs des droits de l'homme. Concernant le Tibet, la France considère que le dialogue est le seul moyen de parvenir à une solution durable dans le cadre de la République Populaire de Chine. La reprise du dialogue entre les autorités chinoises et les représentants du Dalai Lama, le 4 mai dernier, à Shenzhen (Chine du Sud) est une étape importante que nous soutenons pleinement. Les deux parties ont annoncé la poursuite de ce dialogue en juin. La France espère des avancées concrètes. De manière plus générale, la situation des droits de l'homme est suivie avec la plus grande attention par la France ainsi que ses partenaires européens. Nous évoquons le sujet des droits de l'homme à titre bilatéral mais également dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme. La dernière session de ce dialogue biannuel a eu lieu le 15 mai en Slovénie, la question de la situation au Tibet a été abordée.

Données clés

Auteur : [M. Michel Pajon](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (13^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22456

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2008, page 3723

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5639